

COMMUNE DE SAINT GERMAIN AU MONT D'OR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N ° 2023-21

L'an deux mille vingt-trois, le cinq juin à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance, en Mairie, sous la présidence de Madame la Maire, Béatrice DELORME.
Le quorum était atteint.

Date de convocation : 01/06/2023

Date d'affichage : 06/06/2023

Nombre de conseillers : en exercice : 23 présents : 12

PRÉFECTURE DU RHÔNE
Reçu le **12 JUIN 2023**
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES
ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE
votants : 22

Etaient présents :

Mme Béatrice DELORME, M. Thomas TEILLON, Mme Sophie PELLIS, Mme Christel BOUSSARD, M. François DANCOURT, Mme Valérie PERARDEL, M. Alexandre JOET, Mme Dominique GALLEY, Mme Annette COURTEIX, M. Renaud GEORGE, M. Olivier PERROT, Mme Blandine BROCARD.

Ont donné pouvoir : Mme Sophie PICHON, M. Philippe PERARDEL, Mme Anne-Françoise GIBERT, Mme Stéphanie FAURE, M. Gérard BERTIN, M. Joris RENAUD, M. Jean-Michel BINET, Mme Audrey GENESSON, M. Paul DIDIER, M. Vincent VANHEDE.

Était absent : M. Philippe BIGOT

Secrétaire de séance : S. PELLIS

2023-21) TARIFS MUNICIPAUX

Par délibération n°2021-35 du 17 juin 2021, la commune avait adopté ces tarifs concernant la location des salles municipales, les photocopies réalisés pour les administrés, le cimetière, les redevances diverses pour occupation du domaine public notamment et les loyers de certains immeubles communaux.

Ces tarifs n'ont pas été revus depuis. Il est proposé de les revaloriser notamment dans un contexte d'évolution importante générale des prix. La revalorisation proposée dans les tableaux ci-dessous font état d'une augmentation de près de 10 %.

Les tarifs proposés sont les suivants :

1/Locations de salles

Toute location de salle est soumise à l'accord de la municipalité qui reste souveraine dans l'attribution des salles de la commune, ainsi que dans la classification des activités dans les catégories citées au chapitre gratuité. Les contribuables Saint-Germinois peuvent, selon disponibilités, effectuer une réservation de salle par année civile à tarif réduit.

	Associations Saint-Germinois	Contribuables Saint-Germinois	Extérieurs
Maryse Bastié	137		
Georges Brassens	82	187	660
Cuisine + Bar	82	165	550
Bar	38	77	220
Salle de la Tour	38	77	220
Petit centre	55	110	330
Forfait chauffage Salle Maryse Bastié	60	60	60

Cautions location des salles en euros :

	Associations Saint-Germinois, Contribuables Saint-Germinois et extérieurs
Georges Brassens	550
Régie Georges Brassens	550
Cuisine + Bar	550
Bar	220
Salle de la Tour	110
Petit centre	550
Caution clés et badges	27

Le tarif de location de la salle Maryse Bastié pour les usagers autres que les associations utilisatrices est supprimé. Pour des raisons logistiques et pour ne pas perturber la mise à disposition de l'équipement à celles-ci, la salle ne sera plus proposée en location aux particuliers de la commune ou aux extérieurs.

Gratuité

La municipalité peut accorder la mise à disposition gratuite de salles communales aux associations à but non lucratif pour une utilisation qui concourt à la satisfaction d'un intérêt général, et notamment dans les cas suivants :

- 1) Lorsque l'organisation d'une manifestation est déléguée par la municipalité à un ou plusieurs organismes ou associations.
- 2) Pour les cours, leçons, stages, entraînements, ateliers récurrents organisés à l'intention du grand public.
- 3) Pour les manifestations gratuites (ou avec libre participation) organisées à l'intention du grand public, ainsi que pour la préparation de ces manifestations.
- 4) Dans la limite d'une journée ou soirée par année légale, pour une manifestation tarifée (entrée payante, ou activité nécessitant un débours) organisée par une association qui propose à Saint-Germain-au-Mont-D'or des cours, leçons, stages, entraînements ou ateliers récurrents.
- 5) Pour les manifestations à but solidaire (versement des recettes à des associations caritatives, aux écoles, ...).
- 6) Pour les assemblées générales des associations dont le siège est situé à Saint-Germain-au-Mont-d'Or.

La municipalité peut accorder la mise à disposition gratuite de salles communales pour les réunions à caractère politique ou syndical. Durant les périodes de campagne électorale, le Maire veillera à respecter strictement le principe d'égalité entre candidats lors de la répartition des demandes.

2/Tarifs photocopies

Les associations dont le siège est situé à Saint-Germain-au-Mont-d'Or et dont l'activité s'adresse principalement aux Saint-Germinois bénéficient d'un tarif préférentiel sur les photocopies.

Tarifs des photocopies avec papier fourni par la commune.

	A4		A3	
	Associations	Autres	Associations	Autres
Noir recto	0,14	0,39	0,29	0,55
Noir recto/verso	0,28	0,50	0,55	0,77
Couleur recto	0,22	0,44	0,44	0,66
Couleur recto/verso	0,43	0,66	0,86	1,10

Il n'est plus proposé la possibilité de faire des photocopies sans que le papier ne soit fourni par la commune.

Gratuité

Du fait de la nature de leur activité, les associations Sou des écoles et les associations de parents d'élèves bénéficient d'un quota de photocopies gratuites par année légale : 600 copies A4 couleur (ou 300 copies A3) et 2000 copies A4 noires (ou 1000 copies A3), papier fourni ou non. Les associations intervenant dans le cadre d'une délégation expresse de la municipalité (pour organiser un événement, une action solidaire, etc.) pourront bénéficier de la gratuité totale dans le cadre de cette délégation.

Les conseillers municipaux en exercice bénéficient de la gratuité des photocopies exclusivement pour une utilisation dans le cadre de leur fonction.

3/Tarifs du cimetière

	15 ans	30ans
Concession de 2 à 2,5 m ²	99 € /m ²	198 €/m ²
Case L48 x l39 x H44 cm	440 €	880 €
Cavurne L52 x l52 x H36 cm	330 €	660 €

Taxe de dispersion	33 €
Taxe pour caveau provisoire	Au-delà de 30 jours : 33 € / jour

4/Les redevances diverses

Désignation du mode d'occupation	Tarifs en € TTC
Bennes, dépôt de matériaux (sable, bois, ...)	48 h gratuit, puis 17 € par jour, et maximum 7 jours
Échafaudage	Gratuit le 1 ^{er} mois puis 6 € par m ² d'emprise au sol par jour
Camions (type outillage, matelas...)	Abonnement 28 € par jour
Camions type foodtruck	Forfait journaliser : 17 € Forfait mensuel (jusqu'à 5 présences) : 55 € Forfait trimestriel (jusqu'à 15 présences) : 132 € Abonnement annuel 396€/an pour 1 jour de présence par semaine
Conteneur de collecte de vêtements usagés	Gratuit
Conteneur pour le compostage	Gratuit
Manifestations festives d'intérêt collectif (associations, fêtes , ...)	Gratuit
Neutralisation de places de stationnement pour l'entrée ou sortie de chantiers, ou livraison de chantiers	unité par jour (places) : 10 €

Neutralisation de places de stationnement sur le parking du stade pour tout évènement extérieur non organisé par la commune	unité par jour (places) : 10 €
Stationnement camion de déménagement, médecine du travail, don du sang	Gratuit
Signalétique directionnelle par lame	Gratuit
Terrasse ou étal	6 € par m ² par an
Redevance additionnelle en cas de non-respect de l'autorisation délivrée	77 € par jour après mise en demeure
Taxation d'office pour occupation du domaine public non autorisée	165 € par jour après mise en demeure de retrait
Droit de place marché (mètre linéaire)	0,77 € par ml
Droit de place marchand forain, manèges et autres produits (mètre linéaire)	2,90 € par ml

Gratuité

La municipalité peut accorder la mise à disposition gratuite des espaces susmentionnés aux associations à but non lucratif pour une utilisation qui concoure à la satisfaction d'un intérêt général.

Délibération

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction M14 ;

Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide :

- **D'ABROGER** la délibération 2021-35 portant tarifs municipaux (annule et remplace)
- **D'APPROUVER** les tarifs présentés ci-dessus applicables à partir du 1er septembre 2023 ;
- **DE DIRE** que la présente délibération abroge toutes les délibérations antérieures portant sur les mêmes tarifs.

Votes

Pour : 20

Contre :

Abstention : 2

**POUR EXTRAIT CONFORME,
La Maire,
Béatrice DELORME**

